J.1

SYNDICAT PROFESSIONNEL
de la noix, du cerneau et de l'huile de Noix du Périgord
Perrical - 46600 MARTEL
Tel : 05.65.32.22.22
Mail : contact@noixduperigord.com

Code ODG :
SIRET :

Nom-Prénom ou Raison Sociale et Adresse

STATUT A RENSEIGNER

Organisation de producteurs ❑
Négociant ❑
Producteur-expéditeur ❑
(Prod. Pratiquant la vente directe)
Producteur ❑

adhérent à une OP : oui ❑ non ❑ Téléphone :
si oui, laquelle Mail :

DECLARATION DE FABRICATION DE CERNEAUX DE NOIX

A REMPLIR PAR TOUS LES OPERATEURS
Fabriquant et/ou commercialisant des cerneaux de noix

CAMPAGNE NOIX 20…/20… du 01 / 09 / 2…. au 31 / 08 / 2….

BILAN au 31 août n+1 inclus

Année de récolte = année N

VARIETE	PERIODE DE CASSAGE ENOISAGE (*)	VOLUME DE NOIX ENOISE en kg	Noix entières	Noix pré-cassées	VOLUME DE CERNEAUX OBTENUS en kg - données brutes (a)				
					Catégorie EXTRA	Arlequin clair MOITIE	Sous total cerneaux AOP. (1)	Volume cerneaux non A.O.P. (2)	Total cerneaux (1) + (2)
FRANQUETTE									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								
CORNE									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								
GRANDJEAN									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								
TOTAL									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								

(a) renseigner les volumes de cerneaux **sans aucune conversion en équivalent sec.**

(*) la récolte N-1 énoisée au-delà du 31/12/N ne peut plus prétendre à l'A.O.P. Noix du Périgord.
NB : cerneaux AOP = catégories de cerneaux susceptibles de bénéficier de l'A.O.P.

Fait à---------- le ----------

SIGNATURE

Document à renvoyer au Syndicat professionnel avant le 10 septembre N+1